## DIRECTION GÉNÉRALE ÎLE-DE-FRANCE DIRECTION CLIENTS ET SERVICES

10 tue Comille Moke CS 80001 - 93212 SAINT-DENIS TEL: +33 (0)1 85 58 44 00





La Directrice



M. Jean-Noël CARPENTIER Maire de Montigny-lès-Cormeilles 14 rue Fortuné Charlot BP 90237 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Saint-Denis, le 0 1 AOUT 2019

D/2019/238469

MAIRIE DE
Montigny lès Cormeilles
07/08/2019
KCH A192925 KFK

Monsieur le Maire.

Je vous remercie d'attirer notre attention sur le passage à niveau piéton situé entre les gares de Montigny-Beauchamp et Franconville-Le Plessis Bouchard, c'est-à-dire le PN8 situé sur la commune de Franconville. Je vous confirme que cette préoccupation est partagée, puisque nous avons sollicité, en mai dernier, une rencontre avec la mairie de Franconville concernant ce PN.

C'est un passage à niveau de 3ème catégorie, donc utilisable uniquement par les piétons, qui le franchissent sous leur propre responsabilité. Il est équipé d'un portillon équilibré à la fermeture et sans fermeture à clé. Il est donc conforme à la législation (arrêté ministériel du 18/03/91 art. 22). Les systèmes de blocages de portes et d'alerte sonore ne sont pas autorisés.

Ce passage se caractérise par son positionnement dans une grande ligne droite, qui laisse aux usagers un temps supérieur à 20 secondes pour le traverser. Il bénéficie donc d'une très bonne visibilité.

Lors de la rencontre en mairie de Franconville, les comportements dangereux que vous soulignez dans votre courrier ont été abordés. M. le Maire de Franconville envisage d'ailleurs de mener des actions de prévention au travers de la presse municipale et de courriers à des associations.

Afin de mieux connaître le nombre de franchissements quotidiens, l'Infrapôle Paris Nord lancera des comptages sur ce passage à niveau.

Les équipes SNCF Réseau lle de France restent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Lucette VANLAECKE

1. 1

Copie : M. Xavier MELKI, maire de Franconville